

Le paysage des années quatre-vingts

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Tätigkeitsbericht / Schweizerische Stiftung für Landschaftsschutz und Landschaftspflege = Rapport des activités / Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage**

Band (Jahr): - **(1979)**

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

1. Le paysage des années quatre-vingts

Aujourd'hui encore nous assistons à de nombreuses interventions sur le milieu, lourdes de conséquences pour la nature et le paysage. Deux causes principales expliquent une telle situation.

Tout d'abord, un grand nombre de travaux en voie de réalisation sont basés sur des projets élaborés il y a fort longtemps et ne tiennent pas compte de la ressource-paysage. Il suffit de penser à ces constructions aberrantes sur des terrains qu'on se garderait bien aujourd'hui d'inclure en zone à bâtir et encore davantage de viabiliser! Voici quelques exemples importants. En 1971, l'Office fédéral de l'aviation civile autorise la réalisation d'un projet d'aérodrome de montagne avec piste en dur exigeant des terrassements (185'435 m³) et des constructions (30'970 m³) gigantesques. Situé à 2200 m d'altitude, à la Croix-de-Coeur au-dessus de Verbier, ce projet monumental dont les promoteurs espèrent toujours une réalisation prochaine, ne pourrait plus être approuvé aujourd'hui. Autre exemple. En 1962-1964 plusieurs communes grisonnes votent à faible majorité diverses concessions concernant l'exploitation hydro-électrique des eaux du Rhin antérieur (Ilanz I et II) sans prévoir un débit minimum restant qui suffise au maintien d'une vie aquatique.

Citons encore le gigantesque chantier de la route nationale 8 sur la rive gauche du Lac de Brienz. Mais dans ce cas au moins, on a cherché à réduire l'ampleur des atteintes au milieu naturel par de longs tunnels.

1.1. L'érosion sournoise de paysage

Mais en plus de ces réalisations importantes, d'innombrables autres atteintes, souvent modestes voire ponctuelles transforment notre paysage: dépressions que l'on comble, routes locales et chemins vicinaux que l'on élargit, murs de pierres que l'on remplace par du béton, arbres solitaires que l'on arrache, clairières que l'on transforme en monoculture d'épicéas. Ce type de changement du paysage, lent, sournois, est difficile à contrôler. Malgré toute nos connaissances, on n'arrive pas aujourd'hui et pour des raisons plus ou moins obscures à enrayer cette deuxième cause de dégradation de notre milieu naturel. Ce genre de petites atteintes au paysage, ponctuelles échappent à notre attention même si elles se passent au voisinage de notre domicile ou de notre lieu de travail. Nous ne réagissons plus. De cette manière le paysage, entité harmonieuse et source de vie, se vide finalement de tout contenu, de toute signification. Lisières arrachées, champs nus sans arbres ni buissons, surfaces quadrillées de routes asphaltées et bétonnées, alignements, lotissements et infrastructures inesthétiques deviennent un spectacle que nous voyons trop souvent. Cette deuxième forme d'érosion du paysage, lente et sournoise, a été relevée d'une manière particulièrement frappante par Klaus C. Ewald dans son ouvrage intitulé: «Der Landschaftswandel. Zur Veränderung schweizerischer Kulturlandschaften im 20. Jahrhundert». 1)

1.2. Carence dans l'application des lois

Dans son livre intitulé «Les voies de recours des associations pour la protection de la nature et du paysage dans le droit suisse» Enrico Riva 2) décrit encore un autre facteur responsable de la dégradation de la nature, du paysage et de l'aspect des localités. Dans les pages consacrées à une certaine carence dans l'application des lois il écrit: «Dans le domaine du droit courant sur la protection de la nature et du paysage, on se base sur des critères de valeur, de jugement et d'évaluation qui auraient besoin d'être complétés voire redéfinis».

1) Eidgenössische Anstalt für das forstliche Versuchswesen CH-8903 Birmensdorf, 1979.

2) «Die Beschwerdebefugnis der Natur- und Heimatschutzvereinigungen im schweizerischen Recht», Stämpfli & Cie AG, Berne, 1980.

Cette situation ne résulte pas d'un manque d'intérêt pour les objectifs de la protection de la nature et du paysage mais plutôt d'après Riva, d'une faiblesse du système administratif.

Traditionnellement on a voulu voir en l'administration le seul gardien apte à sauvegarder les intérêts publics, parmi lesquels ceux de la protection de la nature et du paysage.

Mais l'administration n'est pas cet arbitre neutre qui peut juger des intérêts en jeu sans tenir compte des tâches spécifiques qui lui sont dévolues et de son système de valeurs propre. Encerclée par des intérêts divers, l'administration a de la peine à s'en dégager pour prendre un certain recul. D'autre part, se sentant lésé dans ses propres intérêts et se considérant cas unique, le privé les défend durement. L'autorité-confrontée avec de nombreux cas similaires lui oppose l'intérêt public, intérêt qui toutefois n'est pas le sien propre. C'est pourquoi la répartition des groupes d'intérêt ou d'influence au sein de l'administration acquiert une grande importance.

L'Etat intervient toujours davantage dans des domaines variés et souvent contradictoires.

Un service administratif se sent naturellement plus proche des intérêts publics liés à l'accomplissement de sa propre tâche que d'autres intérêts dont il doit également tenir compte. Ces derniers lui apparaissent alors comme un facteur de gêne dans son travail.

Il ne faut pas attendre de l'administration qu'elle mette sur un même plan et d'une façon tout-à-fait neutre ses propres intérêts et ceux des autres. Dans ses propres affaires, elle est juge et partie.

1.3. Manque d'une «conscience du paysage»

Dans les années quatre-vingts, sera-t-on convaincu de la nécessité de protéger globalement le paysage ou bien continuera-t-on à le détruire fragment par fragment? Il s'agit là d'une question de mentalité.

La pollution des eaux et la crise énergétique sont devenus des problèmes qui sensibilisent tout le monde. Mais il n'en est pas de même pour le paysage.

Les discussions parlementaires et les mass-media traitent de sujets innombrables et souvent combien futiles sur le bien-être de l'individu, de la société et de l'économie. Il serait tout aussi important si ce n'est davantage de se préoccuper du futur de notre paysage! Il est en effet plus difficile d'obtenir des moyens financiers pour la protection d'un paysage menacé que pour l'achat (au nom de la communauté) de biens culturels mobiliers ou pour financer la construction de bâtiments et l'amélioration de divers services.

Quand on aura compris que la protection de notre milieu est tout aussi importante que la plupart des préoccupations actuelles, on aura des moyens financiers à disposition et on pourra compter sur une application conséquente de la législation.

Au moment où ces lignes sont sous presse, la Fondation peut jeter un regard sur ses dix ans d'existence. Un travail important s'est réalisé en collaboration avec les organisations fondatrices (Ligue suisse de sauvegarde du patrimoine national, Ligue suisse pour la protection de la nature, Club alpin suisse, Association suisse pour le plan d'aménagement national, Fédération suisse du tourisme); mais celui qui reste à faire est immense. Outre ses propres travaux, la Fondation s'est toujours appliquée à rechercher des solutions réalistes et à donner une certaine impulsion à la protection du paysage en organisant diverses manifestations, concours, cours etc. avec d'autres associations et dans plusieurs instituts universitaires.

La Fondation se permet d'attirer l'attention sur le danger qu'il y aurait à sous-estimer la situation et rappelle que notre paysage ne pourra plus assurer notre vie si dans les ans à venir il est autant exploité que ces trente dernières années.